# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 10 avril 2014 6.1

## VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

**ANIMATIONS CULTURELLES MUNICIPALES**

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE**

**DE SIGNER UN CONTRAT RELATIF A UN SPECTACLE**

**PROGRAMME POUR LA FETE DE LA MUSIQUE 2014**

Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle, expose à l'assemblée :

**"**Par délibération du 6 mars, le conseil municipal a approuvé un contrat à passer pour la prestation de l’artiste Gaspard Royant à l’occasion de la Fête de la musique 2014, qui se déroulera à Riorges le vendredi 20 juin.

En complément de cette programmation prévue ce jour là à 20 heures et compte tenu notamment de la diffusion à 21 heures d’un match de l’équipe de France de football dans le cadre de la coupe du monde au Brésil, il est proposé de programmer une batucada, originaire de la région lyonnaise, qui allie rythmes brésiliens et reggae, de manière festive. A ce titre, un contrat doit être passé avec l'association SambaObab pour la prestation du groupe éponyme, pour un montant de 1 000 €.**"**

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

1. approuver le contrat à passer avec l’association SambaObab ;
2. autoriser le maire à le signer.

ADOPTE à la majorité absolue (26 voix pour 7 abstentions).